



N°1419/2023

Rabat le, 25 DEC 2023

**Décision de**  
**La Directrice Générale de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et**  
**la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine (ANRUR) pour le**  
**recrutement d'Un (1) Cadre Financier Contractuel**

- Vu le Dahir n° 1-16-48 du 19 rajab 1437 (27 Avril 2016) portant promulgation de la loi n° 94-12 relative aux bâtiments menaçant ruine et à l'organisation des opérations de rénovation urbaine, qui a créé l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments menaçant ruine ;
- Vu la circulaire du Chef du Gouvernement n°24/2012 du 22 Octobre 2012, relative à la procédure de recrutement dans les Entreprises et Etablissements Publics ;
- Vu le statut du personnel de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments menaçant ruine ;
- Vu l'Organigramme Administratif et Fonctionnel visé par le Ministère de l'Economie et des Finances le 11 Avril 2022.
- Vu la loi cadre du personnel de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments menaçant ruine au titre de l'exercice 2023 ;
- Vu les nécessites de service ;

**DECIDE**

**Article 1 :**

Dans le cadre du renforcement de ses effectifs, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments menaçant ruine procédera au recrutement d'un :

- **Un (1) Cadre Financier Contractuel (H/F) ;**

**Article 2 :**

L'appel à candidature est ouvert aux candidat(e)s de nationalité marocaine.

- Les candidats doivent avoir un diplôme, Master (Bac+5 /+6) ou équivalent, en économie, finance, gestion/management ;
- Les candidats doivent avoir au moins 03 ans d'expérience confirmés dans le domaine du poste demandé, dans un établissement public ou poste similaire dans un autre organisme public ou privé.

**Article 3 :**

La fiche de poste indiquant le profil, compétences requises, missions/actions et conditions d'éligibilités sont jointes à cette décision.



Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine



#### **Article 4 :**

Le dossier de candidature est constitué **obligatoirement** des pièces suivantes :

- ✓ Une demande de candidature, comportant adresse, email et téléphone et signature du candidat ;
- ✓ Curriculum Vitae détaillé et actualisé avec photo récente ;
- ✓ Une copie certifiée conforme à l'original du ou des diplômes requis, permettant l'accès au grade d'administrateur de 2ème grade (Echelle 11) de la fonction publique (Voir Article 2) ;
- ✓ Une copie certifiée conforme à l'originale de l'attestation d'équivalence pour les diplômes étrangers ;
- ✓ Une copie certifiée conforme à l'originale de tout document justifiant l'expérience demandée (au moins 03 ans) ;
- ✓ Une copie de la Carte Nationale d'Identité Marocaine valide ;
- ✓ Autorisation de l'administration d'origine pour passer l'entretien oral, si le candidat est agent ou fonctionnaire à la fonction publique.

#### **Article 5 :**

Les candidats sont invités à déposer **obligatoirement** leurs candidatures contre accusé de réception au plus tard le **10 janvier 2024 (16H)**, à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine, sis à : **Immeuble 19, Avenue Ibn Sina, Agdal, Rabat**, ou l'envoyer par courrier recommandé à la même adresse. (La date et cachet du bureau d'ordre de l'ANRUR faisant foi).

- Aucune suite ne sera donnée aux dossiers incomplets ou parvenus après délai.
- Toute fausse déclaration sera passible d'annulation de la candidature.

#### **Article 6 :**

Une commission de recrutement sera désignée par la Directrice Générale de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine.

#### **Article 7 :**

La date des entretiens d'évaluation sera communiquée lors de la publication de la liste des candidats présélectionnés.

#### **Article 8 :**

La présente décision et les résultats de sélection seront affichés au siège de l'ANRUR et publiés sur le site de l'emploi public : [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma).

  
**Azhar KTITOU**  
Directrice Générale de l'Agence Nationale  
pour la Rénovation  
Réhabilitation des Bâtiments



Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine